

Fiche d'information

Date de rédaction: 31/03/2017

Version 00

**Compresse froide Instantanée****1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

Nom commercial : MONOART<sup>®</sup> GHIACCIO Istantaneo  
INSTANT ICE  
KÄLTEKOMPRESSE

**1.2 Utilisation de la substance ou de la préparation** : THÉRAPIE THERMIQUE DE PREMIER SECOURS  
POUR CONTUSIONS, HÉMATOMES, DÉCHIRURES MUSCULAIRES

**1.3 Identification de la société/de l'entreprise**

Producteur : Euronda S.P.A.  
Via Dell'Artigianato, 7 36030 Montecchio Precalcino (VI) ITALIE  
Tél. 0039 (0)445329811 Fax: 0039 (0)445865246

Adresse e-mail de la personne responsable de la fiche de sécurité : info@euronda.com

**1.4 Téléphone pour urgences** : 0039 (0)445329811 (heures de bureau)

**2 IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification du mélange****Directive 1999/45/CE**

Nocif en cas d'ingestion – Xn ; R22

Irritant

Pour les yeux – Xi; R36

**Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)**

Nocif s'il est ingéré – Acute Tox. 4; H302

Provoque une grave irritation oculaire – Eye Irrit. 2; H319

**3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

Sachet jetable en K2P-Cellulose avec deux thermosoudures de sécurité antidéchirure.

Contenu: sels azotés et eau.

Conforme au Règlement CE 1907/2006 (Reach)

**4 MESURES DE PREMIER SECOURS**Inhalation du contenu :

Éviter de respirer la poudre. S'éloigner de l'exposition et respirer de l'air frais. En cas de malaises, demander l'assistance d'un médecin.

Ingestion du contenu :

Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau, enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

En cas de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Demander l'intervention d'un médecin.

Autres informations :

Une exposition massive peut causer vomissement, léthargie, état confusionnel, hyperventilation, convulsions de vomissement et mal de tête.

**5 MESURES ANTI-INCENDIE**

Informations générales : en cas d'incendie de tout type, revêtir des vêtements de protection appropriés pour prévenir les contacts avec la peau et les yeux. Utiliser un dispositif de respiration autonome pour prévenir le contact avec les produits de la décomposition thermique

Moyens d'extinction : le contenu du sachet n'est pas combustible; utiliser l'agent le plus approprié pour l'extinction du feu environnant.

Produits dangereux pour cause de décomposition thermique : anhydride de carbone- monoxyde de carbone- oxydes d'azote- ammoniac- acide chlorhydrique

**6 MESURES EN CAS D'ÉMISSION DE REJET**

Informations générales : en cas de lacération du sachet, utiliser un équipement de protection individuel adéquat, comme masque pour les poussières, gants imperméables, lunettes et vêtements impénétrables. En cas d'incendie de tout type, revêtir des vêtements de protection appropriés pour prévenir les contacts avec la peau et les yeux. Utiliser un dispositif de respiration autonome pour prévenir le contact avec les produits de la décomposition thermique.

Précautions environnementales : si le sachet perd du sel, l'éloigner des écoulements, des eaux de surface et eaux souterraines, et des eaux de ruissellement. Le contenu du sachet n'est pas combustible ; utiliser l'agent le plus approprié pour l'extinction du feu environnant. Avertir immédiatement l'Autorité Compétente si le produit a causé une pollution environnementale.

Déversements et fuites : aspirer ou recueillir le matériel et le mettre dans un récipient adapté pour l'envoyer au centre de tri (voir section 13). Éviter de provoquer de la poussière, pourvoir à la ventilation. Laver la zone polluée avec beaucoup d'eau, en évitant la dispersion dans les eaux de surface et eaux de ruissellement, puis recueillir le tout et le placer dans un récipient pour déchets, l'éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise autorisée.

**7 MANIPULATION ET EMMAGASINAGE**

Manipulation : tenir hors de portée des enfants. Ne pas perforer ou lacérer le paquet. En cas de lacération du sachet, éviter le contact du contenu avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation.

Emmagasinage : ne pas exposer le produit à des flammes libres ou à des sources de chaleur et éviter la contamination avec des substances incompatibles (voir section 10).

Ne pas exposer directement aux rayons solaires. Emmagasiner dans un lieu frais et sec.

**8 PROTECTION PERSONNELLE/CONTRÔLE DE L'EXPOSITION**

Les protections personnelles ne sont pas nécessaires si le produit est employé de façon correcte. En cas de rupture du paquet, nous renvoyons à la section 6.

**9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations générales**

Aspect : sachet en matière plastique/ cellulose

Couleur : imprimé en différentes couleurs

Odeur : inodore

**9.2 Informations importantes concernant la santé, la sécurité et l'environnement.**

Le paquet contient un mélange de sels azotés.

État physique:	Solide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Presque inodore
Solubilité dans l'eau:	> 100 mg/l

**10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité chimique : stable dans les conditions d'emmagasinage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Conditions à éviter : ne pas exposer à la chaleur, éviter l'humidité.

Matières à éviter : contact du contenu du paquet avec de la chaux et du sodium hypochlorite, sodium nitrite, agents oxydants forts (permanganates, bichromates, nitrates).

**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Les contrindications pour la santé sont improbables si le produit est manipulé correctement.

**12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucun effet significatif ou danger critique n'est connu en conditions d'utilisation normales.

**13 CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION**

Quand l'action du froid disparaît, éliminer le produit conformément aux législations communautaires, nationales et locales. Ne pas jeter dans la nature.

**14 INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

Transport routier/ferroviaire ADR/RID : non réglementé

Transport maritime IMDG : ---

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR : ---

**15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Le produit est classé comme dispositif médical de classe IIA, conformément à la Directive 93/42/CE et à ses modifications et intégrations successives 2007/47/CE.

Produit classé dangereux aux sens de la Directive 1999/45/CE et du Règlement (CE) n°1272/2008.

Aucune restriction à la commercialisation et à l'utilisation du produit en rapport avec le Règlement (CE) n°1907/2006, annexe XVII et ses modifications et intégrations successives.

**16 AUTRES INFORMATIONS**

Les informations contenues ici sont données de bonne foi et au mieux des connaissances dont nous disposons à la date de la dernière révision.

Nous n'assurons pas que toutes les mesures possibles de sécurité sont contenues dans la présente fiche et que, par conséquent, des mesures supplémentaires ne pourraient être requises en conditions ou circonstances particulières ou exceptionnelles.